

présenté sous forme de programme d'actions de manière à distinguer clairement les objectifs et coûts afférents à chaque type d'actions.

➤ **Transmission des dossiers**

Les dossiers doivent être transmis de manière dématérialisée à : DREAL, USH PDL, DRDCS (future DREETS) et DDCS concernée (future DDETS)

Localisation	Mail référent	Coordonnées
DRDCS Pays de la Loire	gwenola.ruellan@jscs.gouv.fr drdjscs-pdl-cs@jscs.gouv.fr	02 40 12 87 43
DREAL Pays de la Loire	pierre.pignon@developpement-durable.gouv.fr	02 72 74 75 14
USH Pays de la Loire	myriam.plomb-foulgoc@ush-pl.org	06 08 18 73 69
DDCS Loire Atlantique (44)	cecile.gregoire@loire-atlantique.gouv.fr	02 40 12 82 09
DDCS Maine et Loire (49)	jerome.nicod@maine-et-loire.gouv.fr	02 41 72 47 69
DDCS Mayenne (53)	sebastien.chauvet@mayenne.gouv.fr	02 43 67 27 40
DDCS Sarthe (72)	david.allain@sarthe.gouv.fr	02 72 16 43 21
DDCS Vendée (85)	Claire.gaborieau@vendee.gouv.fr Emilie.lelore@vendee.gouv.fr	02 51 36 75 45 02 51 36 75 68

➤ **Modalités de sélection des projets**

Les dossiers sont à envoyer par voie dématérialisée via le dossier de candidature ainsi que le CERFA pour les associations à la DDCS-PP concernée en mettant en copie la DREAL, la DRDCS et l'USH PDL.

Afin de prendre en compte les spécificités territoriales, les candidatures feront l'objet d'une instruction par les directions départementales (DDCS et/ou DDT) avec priorisation puis seront examinés par un jury régional (composé a minima de la DREAL, DRDCS, USH) pour la sélection finale des projets.

Les dossiers reçus seront appréciés au regard des critères suivants :

- pertinence du projet au regard du public visé par l'appel à projet
- articulation des projets avec les autres dispositifs d'accompagnement
- ancrage territorial et partenariat avec les acteurs du logement
- qualité de l'accompagnement et qualification des intervenants
- qualité du partenariat association/bailleurs

Les candidats retenus seront contactés nominativement par les directions départementales.

Les résultats seront publiés au plan régional sur le site Internet de la DRDCS, DREAL et USH, ainsi qu'au plan départemental sur les sites internet des préfectures de département, DDCS et/ou DDT.

Le préfet de département sera ensuite chargé de conclure la convention d'objectifs avec l'organisme porteur du projet retenu.

➤ **Calendrier**

- 8 Février 2021 : publication de l'AAP
- 30 avril 2021 : date limite de dépôt des dossiers
- Mi-mai 2021 : commission régionale
- 31 mai 2021 : publication des lauréats